



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le Président du Conseil
d'administration du SDMIS
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 30 novembre 2015

N/ Réf. : 201595

Objet : Dotation gilets pare-balles

Monsieur le Président,

Lors de la réunion de préparation du prochain CHSCT qui s'est déroulée le 12 novembre dernier, nous avons abordé avec le DDMSIS le sujet des transports de détenus.

Au cours de nos débats, la question du port du gilet de protection (pare-balles ou pare-lames) pour les sapeurs-pompier s'est posée. Cette problématique, que nous avons demandé à faire figurer à l'ordre du jour du prochain CHSCT, a reçu l'approbation de la majorité des présents.

Nous vous demandons donc par le présent courrier d'aller plus loin dans cette démarche de protection de vos agents.

En effet, les évènements dramatiques qui se sont déroulés dernièrement ont mis en exergue la compétence et le professionnalisme des forces de l'ordre avec à leurs côtés, des moyens sapeurs-pompier, le tout formant un dispositif de protection de la population.

Nous souhaitons donc vivement, dans un climat plus serein et avec tout le recul nécessaire, qu'une réflexion générale soit entreprise sur l'éventuelle dotation ou de mise à disposition de ce type de matériels pour le transport de détenus mais également pour toutes les interventions jugées dangereuses ainsi qu'une procédure opérationnelle adaptée.

Fidèles à nos habitudes, nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Chabbouh Rémy